

INFO-QUALITÉ

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ ÉDUCATIVE
VOLUME 5, NUMÉRO 1, PRINTEMPS 2021



L'ENFANT APPREND PAR LE JEU

Pourquoi le jeu occupe-t-il une place centrale en service de garde éducatif à l'enfance (SGEE)? Parce qu'il permet d'explorer le monde, de le comprendre, de l'imaginer, de le modifier et de le maîtriser.

Les SGEE soutiennent le développement global des tout-petits afin qu'ils bénéficient de tout le potentiel possible des jeux qu'ils apprivoisent ou découvrent. Les périodes où ils sont les maîtres d'œuvre de leurs jeux (jeux amorcés par les enfants, ateliers libres) contribuent à leur plaisir de jouer et à leur engagement dans leurs apprentissages. Ces périodes favorisent, notamment, l'affinement de leur curiosité, leur autonomie, leur socialisation et leur capacité à trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent, contribuant ainsi de façon cruciale à leur développement global.

Dans ce numéro de l'*Info-Qualité*, vous trouverez des articles portant sur le dossier éducatif de l'enfant, le jeu extérieur, les pratiques à privilégier en matière d'aménagement des lieux et du matériel, le projet *À L'École de la Vue* et, enfin, un article sur la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative.

Pour consulter les numéros antérieurs de l'*Info-Qualité*, visitez le [site Web du ministère de la Famille](#).

Vous n'êtes pas encore abonné à l'*Info-Qualité*? Rendez-vous sur la page d'accueil du site [Web du ministère de la Famille](#) et remplissez la section en bas à gauche.

SOMMAIRE

L'enfant apprend par le jeu	1
Le dossier éducatif de l'enfant	2
Le jeu extérieur: des occasions d'apprentissage multiples	5
Qu'est-ce que signifie « offrir une qualité de l'aménagement des lieux et du matériel »?	7
Évaluation et amélioration de la qualité éducative	9
À L'École de la Vue	13

NOTE IMPORTANTE: Veuillez noter que certaines bonnes pratiques mentionnées dans le présent bulletin sont susceptibles d'être irréalisables en contexte de pandémie de COVID-19. Veuillez vous assurer de suivre les mesures sanitaires en vigueur.

Si vous désirez suggérer des sujets liés à la mission éducative des services de garde éducatifs à l'enfance pour les prochains numéros de l'*Info-Qualité*, vous pouvez nous écrire à l'adresse courriel suivante:

bulletin.infoqualite@mfa.gouv.qc.ca.

Bonne lecture!
L'équipe de rédaction

LE DOSSIER ÉDUCATIF DE L'ENFANT

Distinguer le vrai du faux

Le service de garde éducatif à l'enfance n'est pas obligé d'utiliser le gabarit du portrait périodique de l'enfant du Ministère.

VRAI

Le Ministère rend disponible un [gabarit du portrait périodique de l'enfant](#), mais son utilisation n'est pas obligatoire. Pour être conforme, le dossier doit toutefois inclure tous les éléments indiqués dans le gabarit puisqu'ils sont prescrits par le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RSGEE).

Tout le monde peut avoir accès au dossier éducatif de l'enfant.

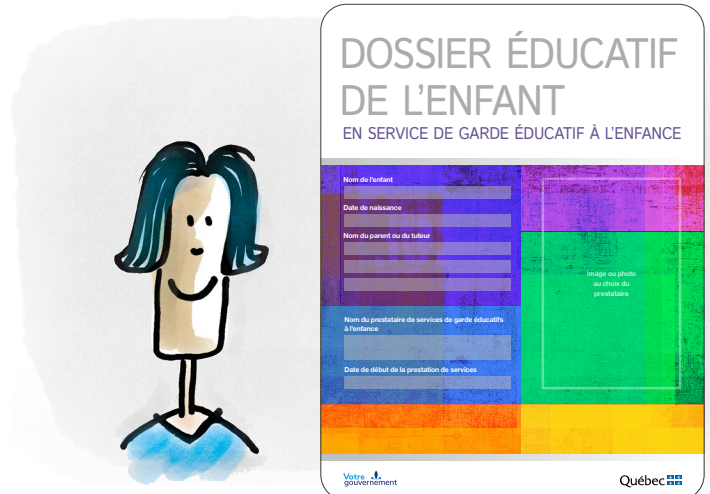
FAUX

L'accès au dossier éducatif de l'enfant est restreint en raison de la nature confidentielle des renseignements qu'il contient. Le dossier appartient au parent. Avant de procéder à la transmission à un tiers, le service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) doit préalablement obtenir l'autorisation écrite du parent.

Le service de garde éducatif à l'enfance doit remplir un portrait périodique d'un enfant à qui il fournit des services depuis moins de 60 jours.

FAUX

Le service de garde éducatif à l'enfance doit remplir un portrait périodique d'un enfant à qui il fournit des services depuis plus de 60 jours. Ce laps de temps est considéré comme minimal pour permettre de brosser un portrait satisfaisant de son développement.



Objectifs poursuivis

Le RSGEE prévoit qu'un dossier éducatif soit rempli pour chaque enfant fréquentant un SGEE reconnu. Ce dossier contient les mêmes éléments, peu importe l'âge de l'enfant : une page d'identification, les portraits périodiques du développement de l'enfant, ainsi que les renseignements ou les documents liés au soutien particulier accordé à l'enfant et pris en compte dans la rédaction des portraits périodiques, le cas échéant.

Le personnel éducatif et les responsables de service de garde en milieu familial (RSG) doivent remplir deux fois par année un portrait périodique du développement de l'enfant. Ce portrait consiste en une appréciation de l'évolution de l'enfant pour chacun des domaines de développement (physique et moteur, langagier, cognitif, social et affectif) présentés dans le programme éducatif du Ministère *Accueillir la petite enfance*. ➡

Objectifs poursuivis (suite)

Ainsi, le dossier remis au parent permet de :

1. Favoriser la communication sur l'état du développement de son enfant ;
2. Soutenir la détection de difficultés, le cas échéant ;
3. Faciliter les différentes transitions, dont celle vers l'école.

Dans cet article, nous exposerons les réflexions qui soutiennent l'adéquation entre les dispositions réglementaires en vigueur et les objectifs poursuivis par la mise en œuvre du dossier éducatif de l'enfant.

1. FAVORISER LA COMMUNICATION SUR L'ÉTAT DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Le portrait périodique n'est pas un outil évaluatif ou diagnostique...

Il s'agit d'un outil permettant de dresser un portrait sommaire du développement de l'enfant et de suivre son évolution tout au long de son parcours en SGEE. Il propose un portrait de chacun des domaines de développement à partir, notamment, des forces, des défis et des besoins de l'enfant. Ainsi, il fait écho au caractère unique du développement et à la nécessité de respecter le rythme de chacun.

... ni une liste à cocher.

Il ne s'agit pas non plus d'une proposition de listes ou de grilles à cocher. En effet, il existe déjà plusieurs outils, visant des usages précis, qui ont fait l'objet d'un processus rigoureux de validation. Aussi, bien que le portrait constitue un moyen de communication avec le parent, il n'est pas le seul. En conséquence, les différents outils et grilles de consignation déjà utilisés par les prestataires demeurent. Ils pourront servir de soutien ou d'exemple si le parent souhaite obtenir plus d'informations sur un commentaire apparaissant au portrait périodique.

Il ne se substitue pas aux outils existants utilisés pour consigner les observations sur le développement de l'enfant.

Pour rédiger les commentaires qui présentent les forces, les défis, les intérêts ou les besoins de l'enfant pour chacun des domaines de développement, le personnel éducateur et les RSG peuvent s'appuyer sur les outils qu'ils utilisent déjà (grilles d'observation, journal de bord, fiches anecdotiques, etc.). La tenue du dossier

éducatif de l'enfant ne change pas les pratiques. Ainsi, si un enfant présente une difficulté persistante dans un ou des domaines de développement, le parent sera invité à échanger sur la pertinence d'amorcer une démarche auprès de professionnels du réseau de la santé et des services sociaux.

Concernant l'enfant à besoins particuliers

Si l'enfant qui fréquente le SGEE éprouve des difficultés déjà identifiées et bénéficie de mesures de soutien particulières pour son développement, le personnel éducateur et les RSG doivent utiliser l'espace prévu dans le dossier éducatif de l'enfant pour faire le lien avec les documents pertinents (ex. : plan d'intégration), en fonction du domaine ou des domaines de développement concernés. Cela permet de ne faire état que de l'information liée au domaine de développement pour lequel l'enfant présente des besoins particuliers, de ne pas doubler les outils et les formulaires déjà utilisés, et de ne pas alourdir le dossier des enfants n'ayant pas de tels besoins.

2. SOUTENIR LA DÉTECTION DE DIFFICULTÉS, LE CAS ÉCHÉANT

Le dossier éducatif de l'enfant ne se substitue pas aux outils diagnostiques, mais un espace est prévu pour faire un lien avec ceux-ci dans le gabarit ministériel (dans la section facultative) lorsque l'enfant présente une condition qui affecte un ou des domaines de son développement.

Difficultés passagères

Ainsi, il peut servir à mettre en évidence des actions éducatives réalisées auprès de l'enfant et leurs effets, considérant qu'un enfant peut vivre des difficultés affectant un ou des domaines de façon contextuelle ou passagère.

Démarche de détection

Il peut arriver qu'une difficulté persiste ou que l'évolution de l'enfant soit plus lente dans un ou des domaines, et ce, malgré les efforts de l'enfant et la mise en œuvre d'actions éducatives adaptées à ses besoins. Il peut alors être opportun d'amorcer un échange avec le parent sur la pertinence d'investiguer davantage, afin de s'assurer que l'enfant dispose de tous les outils répondant à ses besoins.

Concernant l'enfant à besoins particuliers

De même, pour un enfant vivant une situation de handicap ou ayant un besoin particulier déjà identifié, les mesures adaptées pourront être jointes au dossier éducatif de l'enfant et son portrait périodique sera rédigé en fonction de ces informations. ➡

3. FACILITER LES DIFFÉRENTES TRANSITIONS, DONT CELLE VERS L'ÉCOLE

Au moment de la transition, le parent qui le souhaite peut présenter le dossier éducatif de l'enfant à l'école ou au nouveau SGEE fréquenté par son enfant.

La compilation des portraits présentant les actions éducatives menées, les forces, les intérêts de l'enfant ainsi que ses défis particuliers constitue des informations précieuses pour le nouveau milieu d'accueil. Celui-ci pourra alors ajuster ses interventions aux besoins de l'enfant, en plus de lui fournir les outils requis, le cas échéant, dès son arrivée.

Enfin, le dossier éducatif de l'enfant facilite les échanges entre le parent, l'école et le milieu de garde pour assurer une continuité et une cohérence dans les interventions. De plus, il rend compte, dans une perspective longitudinale, des besoins et des efforts de l'enfant.

CONCLUSION

Pour faciliter le suivi et la gestion du dossier éducatif de l'enfant, le choix a été fait de réaliser les portraits de manière à ce qu'une période de six mois les sépare. Le fait de procéder ainsi respecte le cycle de formation des groupes (renouvellement en septembre) et facilite la transition entre les groupes ou vers l'école, dans la majorité des cas. De plus, cela permet au parent de savoir à quel moment il recevra le portrait périodique de son enfant, en plus de faciliter, pour le personnel éducateur et les RSG, la planification et la compilation des observations de tous les enfants ainsi que la gestion de la rédaction des portraits.

L'ensemble de ces mesures permettra au dossier éducatif de prendre une place incontournable dans le suivi du développement des enfants, et d'en faire un document auquel tant le parent, le réseau de la santé et des services sociaux ou le réseau scolaire pourront se référer afin de mieux connaître l'état du développement de chaque enfant.

Enfin, parce qu'il permet une posture professionnelle favorisant la confiance mutuelle, l'ouverture et le respect des réalités familiales, le dossier éducatif contribuera également à l'amélioration de la qualité éducative, plus particulièrement à la dimension qui concerne l'interaction entre le personnel éducateur ou les RSG et le parent. ■



Le dossier éducatif de l'enfant et l'évaluation de la qualité éducative : deux processus distincts et complémentaires

Lors de l'évaluation de la qualité éducative, la dimension « expériences vécues par les enfants » est évaluée pour qu'il soit possible de connaître les pratiques du SGEE en matière d'observation des enfants et de planification des activités. Le but est notamment de décrire la diversité des pratiques en ce qui a trait à ces deux étapes du processus de l'intervention éducative.

Le dossier éducatif, quant à lui, offre un portrait périodique de l'enfant réalisé deux fois par année. Il est encadré par des règles spécifiques inscrites à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et au *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. Ce sont les inspecteurs du Ministère qui sont chargés de vérifier si les SGEE sont conformes.

L'évaluation de la qualité éducative et le dossier éducatif de l'enfant sont donc deux processus complémentaires puisqu'ils traitent sensiblement des mêmes sujets, mais ils sont distincts puisqu'ils n'ont pas les mêmes buts.

LE JEU EXTÉRIEUR: DES OCCASIONS D'APPRENTISSAGE MULTIPLES

Le jeu à l'extérieur offre des occasions d'apprentissage différentes de celles que présente le jeu à l'intérieur. Que ce soit dans la cour attenante au service de garde ou dans d'autres lieux, les activités extérieures permettent de pratiquer des activités plus soutenues ou de grande énergie, d'exécuter de grands mouvements (courir, grimper, glisser, sauter) et d'accomplir des gestes moteurs différents (ramper, s'accroupir). L'enfant optimise également son contrôle musculaire, sa posture, son équilibre, sa locomotion et sa coordination. D'ailleurs, lorsqu'ils sont dehors, les enfants seraient deux fois plus actifs physiquement qu'à l'intérieur.

C'est à l'extérieur que le jeu libre a le plus de chances de se manifester. Lorsqu'un enfant joue dehors, il a l'occasion de prendre des décisions et de résoudre des problèmes dans un environnement moins structuré où les stimuli et les conditions varient constamment (vent, sons, terrain inégal, etc.). Intuitivement, les enfants interagissent avec leur environnement pour jouer et relever des défis.

En fait, permettre à un enfant de jouer dehors, c'est le laisser également développer une plus grande créativité et une attitude coopérative dans sa façon de s'amuser et d'agir.

Dans votre service de garde, les enfants jouent-ils dehors tous les jours et le plus souvent possible ?

Oui ☐ Non ☐

Jouer dans une variété de lieux permet à l'enfant de vivre des expériences motrices et sensorielles diverses, selon les saisons, grâce à la présence d'installations (pataugeoire, balançoires, patinoire, butte de neige, etc.), d'objets ou d'environnements différents (bois, roches, arbres, gazon, terrain surélevé). Une visite au parc municipal, à l'école, dans un boisé avoisinant ou simplement une promenade dans le quartier peut devenir de grandes expéditions pour les enfants.

Les activités à l'extérieur et les sorties éducatives sont également de bonnes occasions d'éveiller les enfants au respect de l'environnement et de leur faire prendre contact avec la nature et ses éléments, peu importe la saison.

Dans votre service de garde, les enfants sont-ils amenés à jouer dans une diversité de lieux extérieurs ?

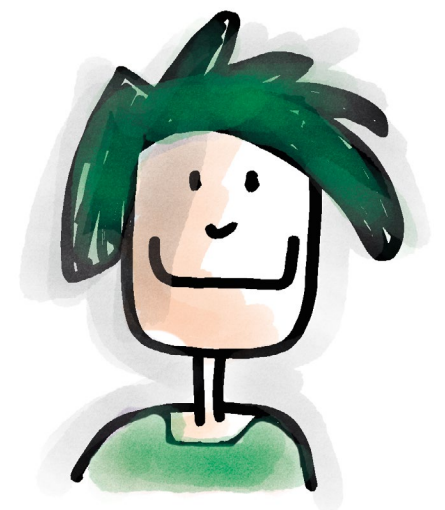
Oui ☐ Non ☐

L'aménagement du milieu physique doit faire l'objet d'une attention particulière et être considéré comme un « éducateur en soi ». L'espace de jeu extérieur doit offrir aux enfants des expériences permettant d'accroître leurs connaissances, leurs contacts avec la nature et d'explorer diverses situations de jeu et d'apprentissage. Le fractionnement de la cour extérieure en zones permet de diversifier ces apprentissages tout en favorisant la formation naturelle de petits groupes. Différents thèmes peuvent être choisis pour créer les zones : l'accueil, les jeux calmes, les jeux physiques, les jeux de sable et d'eau, les jeux de création et de construction ainsi que les jardins et les milieux naturels, par exemple. L'important est que ces zones soient conviviales et bien entretenues.

À l'extérieur (comme à l'intérieur d'ailleurs), l'enfant doit avoir accès à un matériel de jeu varié et attrayant, adapté à sa taille et à ses capacités. Ce libre accès lui permettra d'exercer un contrôle sur son univers, favorisant ainsi son autonomie et le développement de sa confiance en lui. Ce matériel peut prendre la forme notamment de tunnels autoportants, balles, ballons, blocs, caissons de différentes tailles, sable, eau et tricycles.

Dans votre service de garde, l'espace de jeu extérieur est-il aménagé de manière conviviale et stimulante ?

Oui ☐ Non ☐ ➔



SAVIEZ-VOUS QUE...

Lors des périodes de jeu à l'extérieur, les pratiques suivantes sont à privilégier :

- manifester son intérêt pour les jeux extérieurs en continuant à dialoguer avec les enfants ;
- interagir avec les enfants afin de mieux connaître leurs champs d'intérêt ;
- soutenir les enfants dans leurs explorations ;
- s'habiller de façon à prendre part aux jeux des enfants.



Pour aller plus loin

Le cadre de référence *Gazelle et Potiron* vise à favoriser le développement global des enfants de 0 à 5 ans par la saine alimentation, le jeu actif et le développement moteur à travers douze orientations. Ces orientations ont pour objectifs de permettre aux tout-petits de bouger quotidiennement à l'intérieur comme à l'extérieur, d'entreprendre des jeux où ils seront physiquement actifs et de vivre des expériences diversifiées et plaisantes respectant leur stade de développement. Elles permettent également de prévoir des repas ou des collations d'une qualité nutritive élevée, de faire découvrir aux enfants de nouveaux aliments afin d'éveiller leurs goûts et de planifier des contextes agréables de repas.

Pour plus de détails à ce sujet, visitez le [site Web du ministère de la Famille](#).

Une version *anglaise* est maintenant disponible. Visitez le [site Web du ministère de la Famille](#).

En complément au sujet abordé dans cet article, consultez le guide *À nous de jouer – L'extérieur, un terrain de jeu complet*, rédigé par la Table pour un mode de vie physiquement actif.

QU'EST-CE QUE SIGNIFIE « OFFRIR UNE QUALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT DES LIEUX ET DU MATÉRIEL » ?

Un aménagement des lieux de qualité fait du service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) un milieu de vie fonctionnel, sécuritaire, convivial et chaleureux. Le matériel mis à la disposition des enfants, adapté à leur niveau de développement dans tous les domaines, qui répond à leurs champs d'intérêt et à leurs besoins,

permet de soutenir leurs apprentissages et favorise leur développement global.

Voici quelques pistes de réflexion élaborées à partir de l'instrument de mesure utilisé lors des évaluations de la qualité éducative. Il s'agit donc de bonnes pratiques à privilégier en SGEE (liste non exhaustive).

Complétez les phrases suivantes à l'aide de cette liste de mots.

l'autonomie

particuliers

contact

l'éducatrice

matériel

aire

accueillants

flexible

besoins

- Offrir des lieux _____, bien tenus et en bon état. S'assurer qu'ils sont bien éclairés, aérés, et tempérés pour le confort des enfants. Viser des lieux où le bruit est modéré. Dégager l'espace pour permettre de circuler facilement.
- Offrir un aménagement des lieux _____ qui permet de varier les formes de regroupement des enfants. Privilégier un mobilier et des équipements mobiles et polyvalents. Proposer un coin intime avec coussins moelleux et des jouets afin de permettre aux enfants de se retirer.
- Organiser le local en _____ d'activités. Aménager différentes aires de jeu, ou « coins » pour les jeux symboliques, les jeux de construction et les figurines, les matériaux d'arts plastiques, les jeux de table et de manipulation ou le matériel d'éveil à la lecture et à l'écriture. Organiser l'aménagement de sorte que les aires soient regroupées en complémentarité. Par exemple, placer les jeux symboliques près des jeux de construction.
- Aménager les lieux pour répondre aux _____ et aux champs d'intérêt des enfants. Utiliser des tables et des chaises à leur taille. Afficher dans le local les explorations des enfants. Décorer les lieux sans les surcharger. Proposer des éléments décoratifs adaptés, protégés et placés à leur hauteur pour qu'ils puissent les voir, les pointer. Aménager l'espace de façon à attiser la curiosité des jeunes enfants, à entreprendre une grande variété de jeux, pour accueillir les activités de groupe ou permettre aux enfants d'exercer leur motricité globale.
- Aménager les lieux afin de tenir compte des besoins de _____, en prévoyant par exemple un équipement à sa hauteur, un centre de documentation accessible et un espace sécuritaire où ranger ses effets personnels.
- Organiser les lieux pour que les enfants puissent avoir un _____ direct avec le matériel. Placer le matériel à leur vue et à leur portée. Ranger le matériel dans des bacs identifiés par un moyen que les enfants peuvent comprendre (ex. : photos).
- Répondre aux besoins _____ de certains enfants, notamment avec de l'équipement (ex. : ciseaux de gaucher, chaise avec appui-tête). Aménager l'espace pour que les personnes à mobilité réduite puissent facilement se déplacer dans le milieu. Utiliser des dispositifs pour atténuer le bruit. Prendre des mesures pour protéger les enfants allergiques.
- Offrir du _____ qui permet de soutenir le développement physique et moteur, social et affectif, cognitif et langagier. Mettre à la disposition des enfants du matériel qui reflète la diversité culturelle, la variété des modèles familiaux, qui éveille l'intérêt des filles autant que celui des garçons et qui ne contribue pas à la promotion de stéréotypes sexuels.
- Encourager, par l'aménagement des lieux, _____ des enfants dans les soins personnels, par exemple en leur permettant d'aller aux toilettes un par un, quand ils le veulent. Mettre à leur disposition l'équipement et le matériel nécessaire pour se laver les mains ou se servir à boire seuls. ➡

Réponses :

- Offrir des lieux **accueillants**, bien tenus et en bon état.
- Offrir un aménagement des lieux **flexible** qui permet de varier les formes de regroupement des enfants.
- Organiser le local en **aire** d'activités.
- Aménager les lieux pour répondre aux **besoins** et aux champs d'intérêt des enfants.
- Aménager les lieux afin de tenir compte des besoins de **l'éducatrice**, en prévoyant par exemple un équipement à sa hauteur, un centre de documentation accessible et un espace sécuritaire où ranger ses effets personnels.
- Organiser les lieux pour que les enfants puissent avoir un **contact** direct avec le matériel.

- Répondre aux besoins **particuliers** de certains enfants, notamment avec de l'équipement (ex. : ciscaux de gaucher, chaise avec appui-tête).
- Offrir du **matériel** qui permet de soutenir le développement physique et moteur, social et affectif, cognitif et langagier.
- Encourager, par l'aménagement des lieux, **l'autonomie** des enfants dans les soins personnels, par exemple en leur permettant d'aller aux toilettes un par un, quand ils le veulent.



POUR EN SAVOIR PLUS...

- Ministère de la Famille, 2019, le programme éducatif [Accueillir la petite enfance](#)
- Ministère de la Famille, 2019, [Guide pour l'aménagement d'une installation où sont fournis des services de garde](#).
- Ministère de la Famille, 2014, [Favoriser le développement global des jeunes enfants au Québec: une vision partagée pour des interventions concertées](#)
- Ministère de la Famille, 2014, [Garder le cap sur le développement global des jeunes enfants](#), Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle.
- Ministère de la Famille, [Aménagement d'un service de garde](#)
- Ministère de la Famille, [Bulletins Info-Qualité](#)

ÉVALUATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE

La qualité des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) est une priorité gouvernementale. Tous les SGEE doivent participer à la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative, dont la mise en œuvre se fait de manière progressive. Or, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, plusieurs activités ont été mises sur pause au printemps 2020, notamment les évaluations de la qualité. Ce sont donc environ 200 évaluations qui n'ont pu être réalisées par la firme Servirplus durant cette période. Son contrat a d'ailleurs été prolongé jusqu'en juin 2022. Rappelons que le mandat de Servirplus consiste à évaluer uniquement les CPE et les garderies (groupes d'enfants de 3 à 5 ans).

Durant ces moments particuliers, où l'incertitude plane, il est d'autant plus important de donner aux enfants la meilleure qualité éducative qui soit et de continuer de leur offrir bien-être et sécurité affective. Les évaluations ont recommencé à l'automne 2020 et le Ministère a annoncé la mise en œuvre d'assouplissements temporaires (voir le [bulletin COVID du 18 novembre 2020](#)) afin de minimiser les impacts pour le personnel des SGEE.

La démarche et les outils d'évaluation peuvent être utilisés selon les mêmes standards scientifiques et sans impact significatif sur les résultats obtenus, et ce, malgré le contexte actuel.

Servirplus possède des équipes partout au Québec, ce qui minimise les déplacements interrégionaux. La firme a également mis en place un protocole de travail strict basé sur les recommandations de la Direction générale de la santé publique. L'ensemble des employés respecte toutes les mesures sanitaires (port du masque, distanciation, lavage des mains, désinfection des surfaces, surveillance des signes/symptômes, etc.), et les SGEE sont invités à respecter ces mesures en tout temps.

NOTE AUX LECTEURS : Les résultats présentés dans cet article sont très préliminaires et ne couvrent pas l'ensemble des services de garde éducatifs à l'enfance ni tous les groupes d'âge.

Résultats pour l'année 2020-2021

Voici les plus récents résultats disponibles concernant la mise en œuvre de la Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies pour les groupes d'enfants de 3 à 5 ans.

TAUX GLOBAL

Précisons qu'en raison de la pandémie, les évaluations ont été interrompues entre le 13 mars 2020 et le 13 septembre 2020. De ce fait, pour l'année 2020-2021, soit du 14 septembre 2020 au 31 mars 2021, Servirplus a réalisé 338 évaluations à travers le Québec.

Le Ministère prévoit, dans son Plan stratégique, que d'ici 2023, 82 % des SGEE atteindront les seuils requis dans l'ensemble des dimensions. Les résultats pour l'année 2019-2020, présentés dans [l'Info-Qualité de l'automne dernier](#), étaient encourageants puisque 79 % (383/485) des SGEE les avaient atteints (la cible 2019-2020 était de 75 %).

Les résultats pour l'année **2020-2021** sont tout aussi encourageants puisque la cible de 77 % a également été dépassée. En effet, **83 %** (280/338) ont atteint les seuils requis dans l'ensemble des dimensions. Ces résultats constituent donc d'excellents présages pour nos tout-petits puisque la qualité éducative s'améliore, et ce, partout dans le réseau !

Rappelons que les dimensions sont évaluées sous plusieurs angles selon des seuils à atteindre (voir le tableau 1). Par exemple, si un SGEE n'atteint pas tous les seuils requis pour la dimension qualité des interactions, mais qu'il les atteint pour les deux autres dimensions, il devra présenter un plan d'action visant l'amélioration de ses résultats au regard de la qualité des interactions.

À noter qu'il n'y a pas de seuil à atteindre pour la dimension des interactions avec les parents, puisqu'on ne peut pas obliger les parents à répondre au questionnaire. ➡



TABLEAU 1 : SEUILS À ATTEINDRE

DIMENSIONS DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE	PAR INSTALLATION* (SUR 7)	PAR GROUPE** (SUR 7)
QUALITÉ DES INTERACTIONS		
- Soutien émotionnel	4,00	3,25
- Organisation du groupe	3,00	2,25
- Soutien à l'apprentissage	2,00	1,25
Qualité de la structuration et de l'aménagement des lieux	4,38	Ne s'applique pas
Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification des activités	3,00	Ne s'applique pas
Qualité des interactions avec les parents	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

* Seuil à atteindre pour l'installation. Il s'agit de la moyenne des résultats obtenus pour les groupes évalués.

** Seuil à atteindre pour chacun des groupes évalués.

RÉSULTATS PAR DIMENSION

En ce qui concerne les résultats par dimension, on note que 83 % des SGEE (281/338) ont atteint les seuils requis pour la dimension **qualité des interactions** (mesurée à l'aide du Classroom assessment scoring system – CLASS, version préscolaire). Les résultats démontrent que c'est le domaine du **soutien à l'apprentissage** qui constitue un défi pour ceux qui n'ont pas atteint les seuils requis.

Quant à la qualité de **l'aménagement et la structuration des lieux**, 99 % des SGEE évalués (335/338) ont atteint le seuil requis, tandis que 98,5 % des SGEE évalués (333/338) ont atteint celui concernant la dimension de la **qualité de l'expérience vécue par les enfants (les pratiques de planification des activités et d'observation des enfants)**.

Les résultats moyens globaux (sur 7), par dimension, pour l'année 2020-2021, sont présentés au tableau 2.

TABLEAU 2 : RÉSULTATS MOYENS GLOBAUX, PAR DIMENSION, 2020-2021

QUALITÉ DES INTERACTIONS (CLASS)			LIEUX	OBSERVATION	PLANIFICATION
SOUTIEN ÉMOTIONNEL	ORGANISATION DU GROUPE	SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE			
5,83	5,72	2,45	5,62	5,40	3,70

En ce qui concerne les **interactions avec les parents**, rappelons qu'un taux de réponse de 25 % et plus de la part des parents d'enfants de 3 à 5 ans est exigé pour que les résultats associés à leurs réponses soient présentés dans le rapport d'évaluation. Les résultats sont présentés au tableau 3.

TABLEAU 3 : RÉSULTATS POUR LA DIMENSION « INTERACTIONS AVEC LES PARENTS », 2020-2021

TAUX MOYEN DE PARTICIPATION	NOMBRE DE SGEE QUI ONT UN TAUX DE RÉPONSE DES PARENTS DE 25 % ET PLUS		RÉSULTAT MOYEN – PARENTS (SUR 7)	RÉSULTAT MOYEN – PERSONNEL DU SGEE (SUR 7)
27 %	158	47 %	5,69	5,96

S'APPROPRIER LE PROGRAMME ÉDUCATIF ET LE RAPPORT D'ÉVALUATION : UN PAS DE PLUS VERS L'AMÉLIORATION !

Environ huit semaines après l'évaluation, le SGEE reçoit un rapport d'évaluation (une copie conforme est transmise au Ministère).

Le rapport d'évaluation apporte des renseignements utiles et pertinents. Sa lecture attentive, son partage et son utilisation constituent un premier pas essentiel vers une réflexion commune au sein du SGEE dans le but de maintenir ou d'améliorer la qualité éducative offerte aux tout-petits.

Il est également essentiel que l'ensemble du personnel du SGEE et les parents s'approprient le programme éducatif du SGEE. La compréhension commune de ce document essentiel mènera ainsi l'ensemble des acteurs gravitant autour des enfants à avoir un langage commun visant le rehaussement de la qualité éducative.

SUIVI DES RÉSULTATS – PLAN D'ACTION VISANT L'AMÉLIORATION

Lorsque les résultats sont en deçà des seuils établis pour une ou des dimensions, le SGEE doit produire et mettre en œuvre un plan d'action visant l'amélioration des éléments ciblés et participer à une évaluation de suivi.

Or, bien que le Ministère ait suspendu temporairement cette obligation le 18 novembre dernier, il continue de recevoir les rapports d'évaluation, d'en prendre connaissance et d'en assurer le suivi approprié, notamment auprès des SGEE dont les résultats sont préoccupants.

Le Ministère souhaite préciser aux SGEE que ces assouplissements ont été mis en place pour diminuer leur charge de travail en ces temps de pandémie. Or, si un SGEE est en mesure d'amorcer ses réflexions ou de transmettre son plan d'action, le Ministère l'invite à le faire.

Lorsque les assouplissements cesseront (date non connue), les SGEE seront avisés et, s'ils sont concernés, devront reprendre la production de leur plan ou en poursuivre la mise en œuvre.

EXISTE-T-IL UNE RECETTE MIRACLE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ?

La meilleure façon d'améliorer la qualité est de s'approprier et d'appliquer un programme éducatif comportant les éléments essentiels, comme le précise le Règlement sur

les services de garde éducatifs à l'enfance. Pour élaborer leur programme éducatif, les SGEE peuvent notamment s'inspirer des principes définis dans le programme éducatif du Ministère, Accueillir la petite enfance.

Les membres du personnel des SGEE peuvent également suivre des formations offertes par des organisations, dont les établissements d'enseignement, sur les différentes dimensions de la qualité éducative. Par exemple, la formation sur la nouvelle version du programme éducatif Accueillir la petite enfance est toujours offerte gratuitement en ligne par le [Cégep de Sainte-Foy](#).

MISE EN GARDE : Un éventail d'offres sont apparues et circulent sur les réseaux sociaux (notamment sur Facebook), de la part de personnes ou d'organismes qui semblent promettre aux SGEE la « réussite » à l'évaluation de la qualité s'ils s'abonnent à leur page Facebook, s'ils achètent leurs documents ou s'ils assistent à leur formation. Sachez que le Ministère ne certifie ni n'approuve aucune de ces initiatives promettant la « réussite » de l'évaluation sur la qualité éducative.

Il faut savoir que les échelles d'observation et les guides de cotation utilisées lors des enquêtes Grandir en qualité (2003 et 2014) de l'Institut de la statistique du Québec, qui sont protégées par des règles de droits d'auteur, ne sont pas celles qui sont utilisées par Servirplus. Bien qu'elles aient servi d'inspiration, plusieurs modifications ont été apportées pour en créer de nouvelles qui correspondaient mieux à la mesure d'évaluation du Ministère.

De plus, les instruments de mesure utilisés par Servirplus et les guides de cotation associés sont soumis à des règles strictes en matière de droits d'auteur, et leur utilisation est réservée au personnel de Servirplus dûment formé et certifié. De ce fait, ces instruments ne peuvent, en aucun cas, être utilisés ou distribués par un tiers de manière non autorisée. En ce qui concerne le CLASS, qui est utilisé pour évaluer la dimension qualité des interactions, il appartient à la firme américaine Teachstone. Pour en savoir plus sur les règles régissant l'utilisation du CLASS, veuillez consulter [Teachstone](#) ou encore, l'organisme québécois [CASIOPE](#) qui offre notamment des formations liées à cet instrument. ■

Restez à l'affût de la prochaine parution de l'Info-Qualité pour en savoir plus sur l'état d'avancement de cet important dossier !

Quelques rappels...

Tous les prestataires de SGEE doivent participer à la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative. Cette obligation est établie par l'article 5.1 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et est **mise en œuvre progressivement**. En effet, la mesure se concentre d'abord sur l'évaluation des groupes d'enfants de 3 à 5 ans des CPE et des garderies subventionnées ou non. La firme Servirplus a remporté l'appel d'offres public en 2018 et son contrat se terminera en juin 2022.

Évaluations des CPE et des garderies (groupes d'enfants âgés de 0 à 5 ans)

Les résultats d'un projet pilote, mené auprès de CPE et de garderies (groupes d'enfants de 0 à 5 ans) en 2018 par l'UQAM, ont été concluants. Le ministère de la Famille a donc amorcé les travaux pour étendre la mesure à tous les enfants (0-5 ans). La mise en œuvre de ce volet pourrait avoir lieu en 2022-2023.

Caméras de surveillance

Le jour de l'évaluation, les SGEE qui possèdent des caméras de surveillance dans leurs locaux sont invités à les éteindre, le tout en vue de préserver la confidentialité des données recueillies et de respecter les lois applicables en la matière.

Milieu familial ?

Premières Nations et Inuits ?

L'article 5.1 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance s'applique à tous les types de services de garde, y compris ceux en milieu familial et ceux des Premières Nations et des Inuits.

Toutefois, ces types de SGEE ne font pas partie de la première vague d'évaluation et ne sont donc pas évalués actuellement par Servirplus.

Des travaux d'analyse se poursuivent en vue de déterminer des mesures qui tiendront compte de leur particularité et, dans le cas du milieu familial notamment, du rôle des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.

Les paramètres de la démarche ainsi que les outils d'évaluation qui seront utilisés en milieu familial ou chez les Premières Nations et les Inuits ne sont pas encore déterminés.

POUR EN SAVOIR PLUS...

[Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative](#). Le gabarit du Rapport d'évaluation ainsi que celui du Plan d'action s'y trouvent notamment (version [anglaise](#)).

[Guide explicatif – Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative – CPE et garderies \(groupes d'enfants de 3 à 5 ans\) \(version anglaise\)](#).

[Brochure explicative de la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative – CPE et garderies \(groupes d'enfants de 3 à 5 ans\) \(version anglaise\)](#).

[Accueillir la petite enfance](#), 2019

Bulletin [Info-Qualité](#)

Bulletins précédents :

- Info-Qualité, volume 1, numéro 1 / Projet pilote 2016
- Info-Qualité, volume 2, numéro 1 / Plan de mise en œuvre
- Info-Qualité, volume 3, numéro 1 / Démystifier la mesure
- Info-Qualité, volume 3, numéro 2 / Résultats préliminaires
- Info-Qualité, volume 4, numéro 1 / Bilan 2019-2020.

À L'ÉCOLE DE LA VUE

Le projet [À L'École de la Vue](#) est un programme gouvernemental de prévention en santé visuelle visant à dépister les troubles de la vue afin de favoriser la réussite éducative des enfants au tout début de leur parcours scolaire. La Fondation des maladies de l'œil, en collaboration avec le ministère de la Famille et le ministère de l'Éducation, invite les parents d'enfants de 3 à 5 ans à passer un examen de la vue avant l'entrée scolaire. Des [capsules vidéo](#) sur le sujet peuvent être visionnées. N'hésitez pas à partager l'information avec votre équipe et avec les parents!

PSST!

La [Régie de l'assurance maladie du Québec](#) couvre les frais des examens annuels de la vue et offre un remboursement de 250\$ tous les deux ans pour l'achat de lunettes ou de verres de contact chez les 17 ans et moins! ■



INFO-QUALITÉ

CRÉDITS

Rédaction et collaboration

Sous-ministériat du soutien à la qualité des services
de garde éducatifs à l'enfance
Sous-ministériat des politiques – Familles et enfance
Sous-ministériat du développement du réseau et des
services à la clientèle
Direction des communications

Production et révision linguistique

Direction des communications

Infographie et diffusion

Ministère de la Famille

Abonnement

Pour s'abonner à l'*Info-Qualité*, il vous suffit de remplir
la section des bulletins électroniques sur le site Web
du Ministère : [abonnement/infoqualité](http://abonnement/infoqualite).

Suggestions

Pour nous suggérer de nouveaux sujets, écrivez-nous
à l'adresse suivante :
bulletin.infoqualite@mfa.gouv.qc.ca

Ce bulletin est également disponible dans le [site Web
du Ministère](#).

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISSN 2561-2891

© Gouvernement du Québec